

Les dépôts et retraits des dossiers se fait uniquement sur rendez-vous sur le site <https://www.rdv360.com/ville-doullins-69600-oullins>

Pour tous les documents fournir les originaux et les photocopies.

La présence de la personne concernée est obligatoire au dépôt et au retrait de la carte d'identité.

Justificatif d'état civil

- Compléter une pré-demande sur le site: <https://passeport.ants.gouv.fr>

- L'ancienne carte d'identité

- Le passeport

ATTENTION : dans certains cas, un acte de naissance de – 3 mois peut s'avérer nécessaire, si vous n'êtes pas en mesure de présenter une carte nationale d'identité sécurisée ou un passeport en cours de validité (sauf si votre mairie est reliée à COMEDEC)

Vous devez connaître les Nom, Prénoms, date et lieu de naissance de vos parents.

- La copie de l'acte de décès de l'époux pour les femmes veuves.

- L'acte de naissance ou de mariage de – 3 mois pour les femmes mariées et dont les pièces d'identité ne sont pas mises à jour.

- Jugement de divorce / jugement de curatelle / jugement de tutelle, selon votre situation contacter le service.

- **Perte** : Fournir un timbre fiscal de 25 € à acheter en ligne sur <https://timbres.impots.gouv.fr> ou dans un bureau de tabac et télécharger la déclaration de perte sur le site www.service-public.fr ou la remplir en mairie le jour du rendez-vous.

- **Vol** : Fournir un timbre fiscal de 25 € à acheter en ligne sur <https://timbres.impots.gouv.fr> ou dans un bureau de tabac et fournir la déclaration de vol à établir auprès d'un commissariat ou de la gendarmerie.

Justificatif de domicile de moins d'un an

- Facture **nominative** : facture d'électricité, de gaz, de téléphone, quittance de loyer non manuscrite, avis d'imposition...

Si vous êtes hébergé chez vos parents ou chez un tiers, fournir en plus de la facture de l'hébergeant :

- Le titre d'identité de l'hébergeant (carte d'identité ou passeport).

- Une attestation sur l'honneur écrite par l'hébergeant certifiant que vous résidez chez lui : « **depuis plus de 3 mois et de manière stable** ».

1 photo d'identité en couleur de moins de 6 mois

Venir avec la plaquette de photos (ne pas les découper) conformément aux normes de la Préfecture

Justificatif de nationalité française

Pour les personnes venant d'acquérir la nationalité française, fournir certificat de nationalité française ou déclaration de nationalité française.

ATTENTION : Toute CNI non retirée dans un délai de 3 mois à partir de la date du SMS sera détruite.

Horaires d'ouverture

Lundi au vendredi : 8h30-12h30 / 13h30-17h

Fermeture le jeudi après-midi

Samedi : 9h00-12h00

Hôtel de Ville
Place Roger Salengro
69600 OULLINS-PIERRE-BENITE
Téléphone : 04 72 39 73 13

Mairie Annexe
Place Jean Jaurès
69310 OULLINS-PIERRE-BENITE
Téléphone : 04 72 39 73 13

AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE SERA ACCEPTÉ

Pour tous les documents fournir les originaux et les photocopies.

Dépôt : présence de la personne concernée obligatoire et représentant légal

Retrait : présence de la personne concernée obligatoire à partir de 12 ans et représentant légal

Justificatif d'état civil

- Compléter une pré-demande sur le site suivant: <https://passeport.ants.gouv.fr>

- L'ancienne carte d'identité.

- La carte nationale d'identité ou passeport du parent qui dépose le dossier.

ATTENTION : dans certains cas, un acte de naissance de – 3 mois peut s'avérer nécessaire, si vous n'êtes pas en mesure de présenter une carte nationale d'identité sécurisée ou un passeport en cours de validité (sauf si votre mairie est reliée à COMEDEC)

- **Parents divorcés** : jugement de divorce

- **Parents séparés** : accord conjoint des parents fixant la résidence de l'enfant sur papier libre + copie CNI du parent absent au dépôt du dossier

- **Garde alternée** : jugement de divorce, deux CNI des parents et deux justificatifs de domicile

- **Perte** : Fournir un timbre fiscal de 25 € à acheter en ligne sur <https://timbres.impots.gouv.fr> ou dans un bureau de tabac et télécharger la déclaration de perte sur le site www.service-public.fr ou la remplir en mairie le jour du rendez-vous.

- **Vol** : Fournir un timbre fiscal de 25 € à acheter en ligne sur <https://timbres.impots.gouv.fr> ou dans un bureau de tabac et fournir la déclaration de vol à établir auprès d'un commissariat ou de la gendarmerie.

Justificatif de domicile de moins d'un an

- Facture au nom des parents : facture d'électricité, de gaz, de téléphone, quittance de loyer non manuscrite, avis d'imposition...

Si vous êtes hébergé chez un tiers, fournir en plus de la facture de l'hébergeant :

- Le titre d'identité de l'hébergeant (carte d'identité ou passeport).

- Une attestation sur l'honneur écrite par l'hébergeant certifiant que vous résidez chez lui « **depuis plus de 3 mois et de manière stable** ».

1 photo d'identité en couleur de moins de 6 mois

Venir avec la plaquette de photos (ne pas les découper) conformément aux normes de la Préfecture

Justificatif de nationalité française

Pour les personnes venant d'acquérir la nationalité française, fournir certificat de nationalité française ou déclaration de nationalité française.

ATTENTION : Toute CNI non retirée dans un délai de 3 mois à partir de la date du SMS sera détruite.

Horaires d'ouverture

Lundi au vendredi : 8h30-12h30 / 13h30-17h

Fermeture le jeudi après-midi

Samedi : 9h00-12h00

Hôtel de Ville
Place Roger Salengro
69600 OULLINS-PIERRE-BENITE
Téléphone : 04 72 39 73 13

Mairie Annexe
Place Jean Jaurès
69310 OULLINS-PIERRE-BENITE
Téléphone : 04 72 39 73 13

AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE SERA ACCEPTÉ